

Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-10-16-9 | Nouveau programme national de renouvellement urbain - Réhabilitation du pôle Prévost/ex Maison du citoyen pour accueillir le Conservatoire de musique et de danse - Plan de financement prévisionnel actualisé et demandes de subventions
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole Auvray

Exposé des motifs :

Le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain prévoit de constituer progressivement une dorsale d'équipements publics et de services de proximité capables d'accompagner la centralité commerciale et de créer les conditions d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-06-28-10 du Conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle,
- La délibération n°2019-10-17-20 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2022-12-15-27 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant la signature de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n° 2024-03-28-36 du Conseil municipal du 28 mars 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel et la recherche de subvention pour la réhabilitation du pôle Prévost/ex-Maison du citoyen,

Considérant que :

- La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc signée le 2 avril 2020 prévoit la réhabilitation de l'ex-Maison du citoyen permettant d'accueillir le Conservatoire de musique et de danse,
- Les travaux de réhabilitation de l'ex-Maison du citoyen en vue d'accueillir le Conservatoire de musique et de danse ont vocation à participer à la structure urbaine et la revalorisation du Centre Madrillet,
- Les coûts de l'opération ont évolué, portant ainsi l'opération à 1 222 406,61 € HT soit 1 466 887,93 € TTC,
- Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Coût TTC	Coût HT	Financements	
1 466 887,93 €	1 222 406,61 €	Région Normandie	211 200,00 €
		Département de Seine-Maritime	245 000,00 €
		Métropole Rouen Normandie	64 680,00 €
Coût total pour la collectivité		946 007,93 €	

Décide :

- D'approuver ce plan de financement actualisé et de rechercher toute autre subvention possible.
- De solliciter les subventions qu'il comporte auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie et de tout autre financeur.

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Précise que :

- La recette en résultant sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Nicole Auvray

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251016-lmc140453-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025